

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 273

30 janvier 2014

SOMMAIRE

Caroline Holdings S.à r.l.	13101	Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l.	13068
Deejay	13104	Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l.	13068
European Cooling 1 S.à r.l.	13083	Staples Luxembourg S.à r.l.	13068
FE Capital S.à.r.l.	13081	Supervise SA	13062
Fondiam S.A.	13058	SVF Participations S.A.	13062
Footprint S.A.	13058	Technikhauslu. S.à r.l.	13061
FXFlat Academy S.à r.l.	13060	Ténérife Immobilière S.A.	13065
Galapa S.A.	13060	Terraqua S.à r.l.	13078
GoldVue Investment S.A.	13058	Terra Vital	13061
Gravina S.A.	13104	Tethys Investment I S.à r.l.	13064
Horvi Service S.à r.l.	13077	T.G.A. Immobilière S.A.	13062
Immo-Vega S.A.	13088	Thai Brasserie & Restaurant (T.B.R.) S.à r.l.	13066
Independent Business ans Sales Advisers S.A.	13077	Thousand Sunny S.A.	13066
Josy Welter Howald S.à r.l.	13078	Tisa Jeste S.A.	13066
KLEIN Roger S.à r.l.	13077	Titios S.A.	13066
Le Chat Potte s.à r.l.	13080	Topaze Immobilier	13069
Leufgen Trade & Services AG	13078	Transbalux S.A.	13069
Loftimm S.A.	13080	Transcor Astra Luxembourg S.A.	13069
Logica General Holdings S.à r.l.	13077	Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à.r.l.	13068
Lo-Trans Luxembourg S.à r.l.	13080	Tyburn Lane (Marburg) Sàrl	13063
Luris S.à.r.l.	13080	Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à.r.l.	13067
Lux Services S.à r.l.	13080	Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l.	13067
Lux-Sportinter S.A.	13089	Vanguard Bidco S.à r.l.	13064
Nautic-Transport S.A.	13073	WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l.	13069
Olissippo Participations S.à r.l.	13090	WM Linger (Luxembourg) S.à r.l.	13073
ProLogis France XLIX S.à r.l.	13081		
Sofix S.A.	13063		
SSCP Plastics	13067		

Fondiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 39.687.

Les comptes annuels au 16 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000779/10.

(140000721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Footprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 107.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Footprint S.A.

Signature

Référence de publication: 2014000780/12.

(140000146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

GoldVue Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 156.480.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of the month of December.
Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared,

TBU-9 S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B118.122 (the "Sole Shareholder") represented by M^e Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 17 December 2013 given under private seal which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities,

being the Sole Shareholder of GoldVue Investment S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B156.480 (the "Company"), incorporated on 26 October 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number C-145 of 25 January 2011.

The Proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The issued share capital of the Company is set at thirtyone thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

II. The Sole Shareholder is the holder of all the thirty-one thousand (31,000) shares issued by the Company so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on the items of the following agenda:

(I) Approval of the dissolution without liquidation of the Company, acknowledgement of the assets and liabilities of the Company, transfer of all assets to, and assumption of all liabilities of the Company by the Sole Shareholder, discharge to the members of the board of managers of the Company, decision as to record keeping.

Thereafter, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved and requested the notary to record that:

(i) the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

(ii) the Sole Shareholder owns all shares of the Company and as a sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the dissolution without liquidation of the Company;

(iii) the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown at the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities;

(iv) that the register of shareholders of the Company has been cancelled;

(v) that the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof;

(vi) that, in accordance with the provisions of article 151, 1° of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the records and documents of the Company will be kept for a period of at least five years at the registered office of the Company at au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no more items on the agenda, the extraordinary decision of the sole shareholder of the Company was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

TBU-9 S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118.122 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 17 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'Actionnaire Unique de GoldVue Investment S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.480 (la «Société»), a été constituée le 26 octobre 2010 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° C-145 du 25 janvier 2011.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Le capital social émis de la Société est de trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions de valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

II. L'Actionnaire Unique détient l'intégralité des trente et un mille (31.000) actions émises de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points de l'ordre du jour ci-dessous:

1. Approbation de la dissolution sans liquidation de la Société, constat relatif aux actifs et passifs de la Société, transfert de tous les actifs et prise en charge de tout le passif de la Société par l'Associé Unique, décharge des membres du conseil d'administration de la Société, décision relative aux écritures.

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique a décidé et demandé au notaire d'acter que:

(i) l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

(ii) l'Actionnaire Unique détient toutes les actions de la Société et déclare expressément en tant qu'actionnaire unique de la Société procéder à la dissolution sans liquidation de la Société;

(iii) l'Actionnaire Unique prend à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute, connus ou inconnus à la date du présent acte, et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait que l'Actionnaire Unique répond personnellement de tous les engagements sociaux;

(iv) le registre des actionnaires de la Société dissoute a été annulé;

(v) l'Actionnaire Unique donne complète décharge à chaque membre du conseil d'administration pour la bonne performance de ses devoirs jusqu'à la date des présentes;

(vi) conformément à l'article 151, 1° de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant au moins cinq ans au siège social de la Société sis au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Actionnaire Unique a été clôturée.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec le présent acte sont estimés à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: SANTER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/12/2013. Relation: EAC/2013/17080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2014.

Référence de publication: 2014000791/111.

(14000214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

FXFlat Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.482.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014000785/13.

(14000617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Galapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.256.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Maria OUDE HENDRIKMAN ayant adresse auprès de PITSY & PARTNERS, ayant son siège social à Uccle (B-1180 Bruxelles) au 28 avenue Winston Churchill, Boîte 3 (le "Mandant"), dûment représentée par Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme "GALAPA S.A." («la société»), établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B59256, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 450 du 19 août 1997.

II. - Que le capital social de la société anonyme "GALAPA S.A.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT virgule ZERO CINQ EUROS (EUR 74.368,05), représenté par TROIS MILLE (3.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'entière du capital émis de la société.

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "GALAPA S.A.".

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée par le mandant aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WIRTZ, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/12/2013. Relation: EAC/2013/17054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2014.

Référence de publication: 2014000796/46.

(140000174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Technikhauslu. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 5, rue de Rollingen.

R.C.S. Luxembourg B 172.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur PAUL BROSIUS

Le gérant

5, rue de Rollingen

L-7475 SCHOOS

Référence de publication: 2014001271/13.

(130223978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Terra Vital, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 132.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014001274/11.

(130224401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

SVF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001257/10.

(140000140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Supervise SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.233.

Le bilan au 31-12-2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014001256/10.

(130224583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

T.G.A. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 80.265.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "T.G.A. IMMOBILIERE S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 80265, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 693 du 29 août 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1017 du 2 octobre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. LAC/2013/58967. Reçu douze euros (12,- €).

Le Recever (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001258/52.

(14000022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Sofix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.300.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 2 décembre 2013

1. L'assemblée accepte la démission au poste d'administrateur, avec effet au 2 décembre 2013, de:

- Monsieur Joeri STEEMAN, né le 11 juin 1966 à Wilrijk (Belgique), expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

2. L'assemblée décide de nommer comme administrateur, avec effet au 2 décembre 2013, et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2018:

- Monsieur Jean-Michel Barbot, né le 14 octobre 1957, à Tours (France), gérant de société, demeurant 36, côte d'Eich L-1460 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014001241/16.

(14000044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Tyburn Lane (Marburg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.467.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société, tenu le 3 décembre 2013 a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Au Centre Etoile

11/13 Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TYBURN LANE MARBURG Sàrl

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014001267/20.

(130224631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

**Vanguard Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tethys Investment I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.936.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 7NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.314 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10 December 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Tethys Investment I S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 172.936 (the "Company"), incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 2 January 2013, number 252.

The articles of association of the Company have been amended previously on 31 July 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 24 September 2013, number 2416].

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred ([500]) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Vanguard Bidco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am elften Dezember.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/EUROPE 7NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg unter der Nummer B 180.314, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 10. Dezember 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Tethys Investment I S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 172.936 (die «Gesellschaft»), gegründet am 22 November 2012 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 2 Januar 2013 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 252.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert am 31 Juli 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht am 24 September 2013 im Mémorial, Nummer 2416.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Vanguard Bidco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57117. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2013.

Référence de publication: 2014001260/94.

(130224128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 19 décembre 2013

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, Luxembourg vers le 20 RUE DE LA POSTE, L-2346 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG avec effet au 19 décembre 2013

Luxemburg, le 19 décembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014001273/14.

(140000162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Titios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 93.670.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014001278/10.

(130224086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Thousand Sunny S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 150.811.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée:

THOUSAND SUNNY S.A.

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 150.811

Et

Domiciliataire:

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg 145.508

a pris fin avec effet au 30 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2014001276/21.

(130224165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Tisa Jeste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.207.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée du 15 novembre 2013 que Monsieur Wilhelmus M. E. van der Struijk a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2014001277/13.

(130224130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Thai Brasserie & Restaurant (T.B.R.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 36.705.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014001275/10.

(130224598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 191.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.720.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société, tenu le 3 décembre 2013 a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Au Centre Etoile

11/13 Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TYBURN LANE (WIESBADEN) 1 Sàrl

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014001268/21.

(130224635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

SSCP Plastics, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.530.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001247/10.

(140000132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 191.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.718.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société, tenu le 3 décembre 2013 a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Au Centre Etoile

11/13 Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TYBURN LANE (WIESBADEN) 2 Sàrl

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014001269/21.

(130224636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 67.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.540.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société, tenu le 3 décembre 2013 a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Du 69, Route d'Esch
L-1470 Luxembourg
Au Centre Etoile
11/13 Boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TYBURN LANE DUSSELDORF Sàrl
Société à responsabilité limitée
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2014001266/21.

(130224634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.882.

—
Extrait pour dépôt de cession de parts

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 28 octobre 2013 que l'intégralité des deux (2) parts sociales de la société STAHL-SCHROEDER RETAIL INVESTMENT S.A.R.L. ont été cédées à la société PAN Invest L.U.X. Verwaltungsgesellschaft mbH, avec siège à D-22767 Hamburg, Palmaille 33, HRB 99822.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001250/13.

(130224054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.882.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 28 octobre 2013 que l'intégralité des deux (2) parts sociales de la société STAHL-SCHROEDER RETAIL INVESTMENT S.A.R.L. ont été cédées à la société L.U.X. Verwaltungsgesellschaft mbH, avec siège à D-22767 Hamburg, Palmaille 33, HRB 99822.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001251/13.

(140000135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Staples Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 84.816,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 4.275.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001252/10.

(140000195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Topaze Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.868.

Le bilan au 30-09-2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014001284/10.

(130224587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Transbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 93.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001285/10.

(140000555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Transcor Astra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 135.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSCOR ASTRA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2014001286/11.

(130224291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.346.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade And Companies Register under number B 140.346 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 22 July 2008, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-1952 dated 9 August 2008.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Clay (Luxembourg) S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.174 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 10 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 150 (one hundred fifty) shares with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

The share capital of the Company is fixed at SEK 150,000 (one hundred fifty thousand Swedish Krona) divided into 150 (one hundred and fifty) shares, with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) each, is entirely subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder approves the tabled balance sheet and the profit and loss account of the Company as from the date of the current financial year until the date of opening of the liquidation (the "Balance Sheet"). A copy of such financial statements shall remain here annexed to be registered with the minutes.

The Sole Shareholder resolves to pronounce the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company no longer carries out any activity,
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;
- (iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly settled and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise; and
- (v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge, up to the date of the holding of the present Sole Shareholder's meeting, to all the managers of the Company, hereafter listed, for the completion of their respective mandates as managers of the Company, unless the Company's liquidation would reveal acts of fraud or acts done in bad faith by the managers in the execution of their duties:

- (i) Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (ii) Mr. John Sinkus, with professional address at 80, South Main Street, 03755 Hanover, United States of America; and
- (iii) Mr. Goran Thorstensson, with professional address at 67, Grevgatan, S- 114 59 Stockholm, Sweden.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The shareholder's register of the Company has been cancelled.

The Sole Shareholder also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of the law firm MNKS, société à responsabilité limitée, inscrite au Barreau de Luxembourg, established at Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.476, and to any employee of the office of Maître Carlo Wersandt, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended; and

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to hereabove, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Sole Shareholder or which would be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de " WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.346 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1952 en date du 9 août 2008.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Clay (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.174 (l' «Associé Unique»),

dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 150 (cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; il reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et accepte en conséquence de

délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 150.000 SEK (cent cinquante mille Couronnes Suédoises) divisé en 150 (cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) chacune, et est entièrement souscrit et intégralement libéré.

L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts de la Société.

L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de profits et de pertes de la Société depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de l'ouverture de la liquidation (le "Bilan"). Une copie des états comptables restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de mettre cette dernière en liquidation.

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et tous les documents, de faire toute déclaration et de faire toute chose nécessaire ou utile de façon à mettre en oeuvre les dispositions du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan, sont par les présentes cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à cette cession;
- (iii) les formalités requises pour mettre en oeuvre le transfert de toute la trésorerie en banque détenue par la Société seront dûment accomplies par l'Associé Unique;
- (iv) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux dettes existantes de la Société, telle que décrites dans le Bilan, sont par les présentes cédés, prises en charge, transférées et transmises à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; toutes les dettes en suspens en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette actuellement inconnue et impayée et en particulier en lien avec toutes dettes fiscales passées ou courantes ou des dettes qui pourraient survenir; et
- (v) l'Associé Unique prendra toutes les mesures requises pour transférer les fonds qui sont sur les comptes bancaires de la Société, pour clôturer lesdits comptes bancaires et remplir toutes formalités nécessaires pour transférer toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donnés à cette fin.

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, à tous les gérants de la Société, énumérés ci-après, pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que gérants de la Société, à moins que la liquidation de la Société ne laisse apparaître des actes de fraude commis de mauvaise foi par les gérants au cours de l'exécution de leurs mandats:

- (i) Monsieur Dominique Robyns, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (ii) Monsieur John Sinkus, ayant son adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique; et
- (iii) Monsieur Goran Thorstensson, ayant son adresse professionnelle au 67, Grevgatan, S-114 59 Stockholm, Suède.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au Luxembourg au siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Le registre des associés de la Société a été annulé.

L'Associé Unique décide également de donner tout pouvoir à tout avocat, juriste ou membre de l'étude d'avocats MNKS, une société à responsabilité limitée ayant son adresse professionnelle au Vertigo Polaris Building, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.476, et à tout employé de l'étude de Maître Carlo Wersandt, avec plein pouvoir de sous-délégation, aux fins de:

- (i) procéder aux dépôts et publications tels que requis par l'article 151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et
- (ii) faire et signer tout document ou notice en lien avec les dépôts et les publications visés ci-dessus et plus généralement, faire, réaliser et exécuter toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile aux fins de clôturer la liquidation de la Société.

13073

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par l'Associé Unique ou devant être payés par lui en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.000 (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56959. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179340/201.

(130218437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Nautic-Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 60.877.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182758/9.

(130222754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

WM Linger (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.446.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WM Linger (Luxembourg) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 118.446 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing then in Remich, in the place of her colleague Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, who remained noted as depository of the notarial deed, dated 21 July 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-1844 dated 2 October 2006.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.445 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 10 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - That the 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

The share capital of the Company is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) divided into 20 (twenty) shares, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, is entirely subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company. The Sole Shareholder approves the tabled balance sheet and the profit and loss account of the Company as from the date of the current financial year until the date of opening of the liquidation (the "Balance Sheet"). A copy of such financial statements shall remain here annexed to be registered with the minutes.

The Sole Shareholder resolves to pronounce the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company no longer carries out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;
- (iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly settled and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise; and
- (v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge, up to the date of the holding of the present Sole Shareholder's meeting, to all the managers of the Company, hereafter listed, for the completion of their respective mandates as managers of the Company, unless the Company's liquidation would reveal acts of fraud or acts done in bad faith by the managers in the execution of their duties:

- (i) Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (ii) Mr. John Sinkus, with professional address at 80, South Main Street, 03755 Hanover, United States of America; and
- (iii) Mr. Goran Thorstensson, with professional address at 67, Grevgatan, S-11459 Stockholm, Sweden.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The shareholder's register of the Company has been cancelled.

The Sole Shareholder also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of the law firm MNKS, société à responsabilité limitée, inscrite au Barreau de Luxembourg, established at Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Rup-

pert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.476, and to any employee of the office of Maître Carlo Wersandt, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended; and

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to hereabove, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Sole Shareholder or which would be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "WM Linger (Luxembourg) S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.446 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, qui est le notaire dépositaire de l'acte notarié du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1844 en date du 3 octobre 2006.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Bech (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.445 (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20 (vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; il reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) divisé en 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune et est entièrement souscrit et intégralement libéré.

L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts de la Société.

L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de profits et de pertes de la Société depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de l'ouverture de la liquidation (le "Bilan"). Une copie des états comptables restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de mettre cette dernière en liquidation.

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et tous les documents, de faire toute déclaration et de faire toute chose nécessaire ou utile de façon à mettre en oeuvre les dispositions du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan, sont par les présentes cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à cette cession;
- (iii) les formalités requises pour mettre en oeuvre le transfert de toute la trésorerie en banque détenue par la Société seront dûment accomplies par l'Associé Unique;
- (iv) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux dettes existantes de la Société, telle que décrites dans le Bilan, sont par les présentes cédés, prises en charge, transférées et transmises à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; toutes les dettes en suspens en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette actuellement inconnue et impayée et en particulier en lien avec toutes dettes fiscales passées ou courantes ou des dettes qui pourraient survenir; et
- (v) l'Associé Unique prendra toutes les mesures requises pour transférer les fonds qui sont sur les comptes bancaires de la Société, pour clôturer lesdits comptes bancaires et remplir toutes formalités nécessaires pour transférer toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs ayant été donnés à cette fin.

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, à tous les gérants de la Société, énumérés ci-après, pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que gérants de la Société, à moins que la liquidation de la Société ne laisse apparaître des actes de fraude commis de mauvaise foi par les gérants au cours de l'exécution de leurs mandats:

- (i) Monsieur Dominique Robyns, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (ii) Monsieur John Sinkus, ayant son adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique; et
- (iii) Monsieur Goran Thorstensson, ayant son adresse professionnelle au 67, Grevgatan, S-114 59 Stockholm, Suède.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au Luxembourg au siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Le registre des associés de la Société a été annulé.

L'Associé Unique décide également de donner tout pouvoir à tout avocat, juriste ou membre de l'étude d'avocats MNKS, une société à responsabilité limitée ayant son adresse professionnelle au Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.476, et à tout employé de l'étude de Maître Carlo Wersandt, avec plein pouvoir de sous-délégation, aux fins de:

- (i) procéder aux dépôts et publications tels que requis par l'article 151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et
- (ii) faire et signer tout document ou notice en lien avec les dépôts et les publications visés ci-dessus et plus généralement, faire, réaliser et exécuter toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile aux fins de clôturer la liquidation de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par l'Associé Unique ou devant être payés par lui en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.000 (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56957. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179341/205.

(130218435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Horvi Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 41, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 168.412.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182552/9.

(130222917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Independent Business ans Sales Advisers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 2-4, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 71.469.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182588/9.

(130222800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

KLEIN Roger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.703.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000937/10.

(130223996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Logica General Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 122.142.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un Gérant

Référence de publication: 2014000953/11.

(130224307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

LTS AG, Leufgen Trade & Services AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 114.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Weiswampach, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014000973/10.

(140000549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Terraqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Josy Welter Howald S.à r.l.).

Siège social: L-2529 Howald, 2-4, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 117.933.

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Joseph WELTER Jr., commerçant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 juin 1949, demeurant à L-6943 Niederanven, 5, rue Belle-Vue; et

2) Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, professeur en retraite, née à Noranda (Canada), le 12 septembre 1949, demeurant à L-6943 Niederanven, 5, rue Belle-Vue,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté universelle.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "JOSY WELTER HOWALD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 2-4, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117933, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1758 du 20 septembre 2006,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris, par leur Mandataire, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille quatre cents euros (500.400,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR) à cinq cent quinze mille quatre cents euros (515.400,- EUR) par la création et l'émission de quatre mille cent soixante-dix (4.170) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de cent vingt euros (120,-EUR) chacune; ces parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

L'Assemblée reconnaît et constate que toutes ces nouvelles parts sociales émises par la Société ont été souscrites par les Associés au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société et libérées intégralement moyennant un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible qu'ils détiennent ensemble à l'encontre de la Société (la "Créance").

La Créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 31 octobre 2013 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de gérance (le "Certificat de Gérance"), émis le 11 décembre 2013, qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins cinq cent mille quatre cents euros (500.400,- EUR).

Le Certificat de Gérance et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que, suite à l'augmentation de capital ci-avant réalisée, les quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze (4.295) parts sociales représentatives du capital social, sont dorénavant détenues comme suit:

Monsieur Joseph WELTER Jr., pré-qualifié, trois mille quatre cent trente-six parts sociales,	3.436
Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, pré-qualifiée, huit cent cinquante-neuf parts sociales,	859
Total: quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze parts sociales,	4.295

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de trois cent quarante-sept mille quarante euros (346.800,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel, après augmentation, de cinq cent quinze mille quatre cents euros (515.400,-EUR) à cent soixante-huit mille six cents euros (168.600,- EUR), par absorption partielle des pertes reportées au 31 octobre 2013.

L'Assemblée constate que cette réduction de capital est réalisée par annulation de deux mille huit cent quatre-vingt-dix (2.890) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt euros (120,- EUR) chacune.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par lesdits états financiers intérimaires au 31 octobre 2013.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-huit mille six cents euros (168.600,- EUR), représenté par mille quatre cent cinq (1.405) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt euros (120,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.»

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que, suite à l'augmentation de capital ci-avant réalisée, les mille quatre cent cinq (1.405) parts sociales représentatives du capital social, sont dorénavant détenues comme suit:

Monsieur Joseph WELTER Jr., pré-qualifié, mille cent vingt-quatre parts sociales,	1.124
Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, pré-qualifiée, deux cent quatre-vingt-une parts sociales,	281
Total: mille quatre cent cinq parts sociales,	1.405

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "TERRAQUA S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de "TERRAQUA S.à r.l." »

Septième résolution

L'Assemblée constate que le code postal de l'adresse du siège social inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L-2519) est erroné et décident de le corriger comme indiqué au début des présentes (L-2529).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. LAC/2013/57816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000920/98.

(130224313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Lo-Trans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000977/10.

(130224126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Luris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7336 Steinsel, 13B, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 103.550.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à.r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2014000983/13.

(130224084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Loftimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014000980/11.

(130224520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Lux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 87.808.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000985/10.

(130224306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Le Chat Potte s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 65, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 161.522.

Le bilan au 31-12-2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014000969/10.

(130224595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

FE Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.160.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

FE Capital S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014000761/14.

(130224214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

ProLogis France XLIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.292.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis Superholding III B.V., a company incorporated under Dutch law, having its registered office in Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - The Netherlands, registered in the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register, under the number 56652585, duly represented by its sole managing director Prologis Directorship II B.V., a company incorporated under Dutch law, having its registered office in Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - The Netherlands, registered in the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register, under the number 34222217, itself represented by Mr. Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as managing director of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature,

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis France XLIX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 28th of January, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 401 of 15th of April, 2004 (the "Company"). that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Superholding III B.V., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis Superholding III B.V., une société constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - Les Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 56652585, représentée par son gérant unique Prologis Directorship II B.V., une société constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082MS Amsterdam - Les Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34222217, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis France XLIX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 28 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 401 de 15 avril 2004 (la «Société»),

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille Euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Superholding III B.V., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56724. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178132/94.

(130217580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

European Cooling 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.640.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.765.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty three thousand and four Euro (EUR 23,004.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 143.146, the "Sole Shareholder";

here represented by Nathalie MAISSIN, private employee, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy given under private seal on 15th November 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Sole Shareholder is present or represented and declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

II. The appearing person is the Sole Shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "European Cooling 1 S.à r.l.", having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on September 23, 2013, not yet published in the Mémorial C and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number R.C.S. Luxembourg B 180.765 (the "Company").

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of articles 5 and 16 of the articles of association of the Company to allow for the issuance of preference shares and describe the rights attaching to such preference shares and reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-one million six hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 161,627,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred sixty-one million six hundred forty thousand Euro (EUR 161,640,000.-), by the creation and issuance of one hundred twenty-one million six hundred forty thousand (121,640,000) new preference shares and thirty-nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (39,987,500) new ordinary shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares");

3. Subscription of the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the total subscription price for the New Shares of one hundred sixty-one million six hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 161,627,500.-) by a contribution in kind in the total amount of one hundred sixty-one million six hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 161,627,500.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder, towards the Company (the "Receivable"), which Receivable is incontestable, payable and due;

4. Subsequent further amendment of articles 5.1 and 5.2, first sentence, of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company set at one hundred sixty-one million six hundred forty thousand Euro (€ 161,640,000.-) divided into forty million (40,000,000) ordinary shares and one hundred twenty one million six hundred forty thousand (121,640,000) preference shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The Company may issue further preference shares (the "Preference Shares") and ordinary shares (the "Ordinary Shares") having the rights described in this article 5 with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

V. The Sole Shareholder, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5 and 16 of the articles of association of the Company as stated below to allow for the issuance of preference shares and describe the rights attaching to such preference shares and to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Articles 5 and 16 of the Company's articles of association are consequently re-stated as follows:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Ordinary Shares").

5.2 The Company may also issue preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Preference Shares"). Preference Shares shall be entitled to a preferred cumulative dividend amount (the "Preferred Cumulative Dividend") per Preference Share, which shall accrue on a daily basis until and including December 31, 2014 and, thereafter, shall accrue until the end of each financial year (the "Accrual Periods") on each Preference Share at a rate of ten per cent (10%) per annum, computed on a 360-day year and the actual number of days elapsed, of the sum of (i) the nominal value of a Preference Share, (ii) any share premium additionally paid up on such Preference Share and (iii) the amount of any Preferred Cumulative Dividend accrued but unpaid in respect of any previous Accrual Periods. Distributions from the profits and other distributable amounts will first be made in respect of such Preferred Cumulative Dividend. Holders of Preference Shares shall not be entitled to any payment under the Preference Shares other than the Preferred Cumulative Dividend and premium credited to the Share Premium Account (as defined below) for Preference Shares.

In these Articles, "Shares" means Ordinary Shares and Preference Shares, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares.

5.3 The Company may establish share premium accounts (the "Share Premium Accounts") in relation with both the Ordinary Shares and the Preference Shares into which any premium paid on such Shares is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The holders of the Ordinary Shares are exclusively entitled to the amounts standing to the credit of Share Premium Account for the Ordinary Shares whereas the holders of the Preference Shares are exclusively entitled to the amounts standing to the credit of the Share Premium Account for the Preference Shares.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject to and in accordance with the 1915 Law.

5.6 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Net liquidation proceeds, after payment of the Company's external debt and provisions for any outstanding exposure, shall be distributed to the holders of the Preference Shares in an amount equal to the nominal value and associated share premium of such Preference Shares, together with any accrued but unpaid Preferred Cumulative Dividends thereon before any payment is made to the holders of the Ordinary Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-one million six hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 161,627,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred sixty-one million six hundred forty thousand Euro (EUR 161,640,000.-), by the creation and issuance of one hundred twenty-one million six hundred forty thousand (121,640,000) new preference shares and thirty-nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (39,987,500) new ordinary shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

Third resolution

The Sole Shareholder, through its proxyholder, resolves to subscribe for the New Shares and to pay the total subscription price for the New Shares of one hundred sixty-one million six hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 161,627,500.-) by a contribution in kind in the total amount of one hundred sixty-one million six hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 161,627,500.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder, towards the Company (the "Receivable"), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a contribution declaration of the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;
- a valuation report from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the contribution of such Receivable is effective as from November 19th 2013, without qualification;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to further amend articles 5.1 and 5.2, first sentence, of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company set at one hundred sixty-one million six hundred forty thousand Euro (€ 161,640,000.-) divided into forty million (40,000,000) ordinary shares and one hundred twenty-one million six hundred forty thousand (121,640,000) preference shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each".

5.2. The Company may issue further preference shares (the "Preference Shares") and ordinary shares (the "Ordinary Shares") having the rights described in this article 5 with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- BRIDGEPOINT EUROPE IV INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-trois mille quatre Euros (EUR 23.004,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.146;

L'«Associé Unique»;

ici représenté par Nathalie MAISSIN, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'Associé Unique étant présent ou représenté et se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. La personne comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «European Cooling 1 S.à r.l.», ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 23 septembre 2013, pas encore publié au Mémorial C et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.765 (la «Société»).

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des articles 5 et 16 des statuts de la Société pour permettre l'émission de parts préférentielles et décrire les droits liés à ces parts préférentielles et la reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts existantes en parts ordinaires avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent soixante et un millions six cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 161.627.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent soixante et un millions six cent quarante mille Euros (EUR 161.640.000,-), par la création et l'émission de cent vingt et un millions six cent quarante mille (121.640.000) nouvelles parts préférentielles et trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (39.987.500) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts»);

3. Souscription des Nouvelles Parts par l'Associée Unique et paiement du prix de souscription pour les Nouvelles Parts d'un montant total de cent soixante et un millions six cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 161.627.500,-) par apport en nature d'un montant total de cent soixante et un millions six cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 161.627.500,-), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par l'Associée Unique à l'égard de la Société (la «Créance»), qui est certaine, liquide et exigible;

4. Modification supplémentaire subséquente de l'article 5.1 et l'article 5.2, première phrase des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent soixante et un millions six cent quarante mille Euros (€ 161.640.000,-) représenté par quarante millions (40.000.000) de parts ordinaires et cent vingt et un millions six cent quarante mille (121.640.000) parts préférentielles ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

5.2. La Société peut émettre des parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et des parts préférentielles (les «Parts Préférentielles») additionnelles ayant les droits décrit dans cet article 5 et une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

V. L'Associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5 et 16 des statuts de la Société comme indiqué ci-dessous pour permettre l'émission de parts préférentielles et décrire les droits liés à ces parts préférentielles et pour reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts existantes en parts ordinaires avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les articles 5 et 16 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts ordinaires avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Parts Ordinaires»).

5.2 La Société peut également émettre des parts préférentielles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Préférentielles»). Les Parts Préférentielles donnent droit à un montant de dividende cumulatif privilégié (le «Dividende Cumulatif Privilégié») par Part Préférentielle, qui sera cumulé quotidiennement jusqu'au et y compris le 31 décembre 2014 et, par après, sera cumulé jusqu'à la fin de chaque année comptable (les «Périodes d'Accumulation») sur chaque Part Préférentielle à un taux de dix pour cent (10%) par année, calculé sur une année de 360 jours selon le nombre de jours écoulés, de la somme de (i) la valeur nominale d'une Part Préférentielle, (ii) toute prime d'émission payée en plus sur cette Part Préférentielle et (iii) le montant du Dividende Cumulatif Privilégié cumulé mais non payé concernant des Périodes d'Accumulation antérieures. Les distributions des profits et d'autres montants distribuables seront effectuées en priorité sur ledit Dividende Cumulatif Privilégié. Les détenteurs de Parts Préférentielles ne seront autorisés à aucun paiement concernant les Parts Préférentielles autre que le Dividende Cumulatif Privilégié et la prime créditée au Compte de Prime d'Emission (comme défini ci-dessous) pour les Parts Préférentielles.

Dans ces Articles, «Parts» signifie Parts Ordinaires et Parts Préférentielles. «Actionnaires» signifie les détenteurs à la période pertinente des Parts.

5.3 La Société peut établir des comptes de prime d'émission (les «Comptes de Prime d'Emission») pour les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles dans lesquelles toute prime versée sur ces Parts doit être transférée. Les décisions concernant l'utilisation des Comptes de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) gérant(s) en conformité avec la Loi de 1915 et à ces Articles. Les détenteurs des Parts Ordinaires ont droit exclusivement aux montants au crédit du Compte de Prime d'Emission pour les Parts Ordinaires, tandis que les détenteurs des Parts Préférentielles ont droit exclusivement aux montants au crédit du Compte de Prime d'Emission pour les Parts Préférentielles.

5.4 La Société peut, sans limite, accepter des fonds ou autres contributions sans émettre des Parts ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le(s) gérant(s) en conformité avec la Loi de 1915 et à ces Statuts. Pour éviter tout doute, de telles décisions peuvent, mais sans obligation, attribuer un montant contribué à l'apporteur.

5.5 La Société peut acquérir, racheter et/ou annuler ses Parts en conformité avec la Loi de 1915.

5.6 Toutes les Parts sont soumises aux mêmes droits sauf autrement prévu dans ces Statuts.

Art. 16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des actionnaires en conformité avec la Loi luxembourgeoise et l'Article 13. Si à cette date, la Société n'a qu'un unique associé, cet associé peut, dans ce cas, décider de liquider la Société en assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Les produits nets de la liquidation, après paiement de la dette externe de la Société et les provisions pour autres dettes, seront distribués aux détenteurs des Parts Préférentielles à hauteur d'un montant égal à la valeur nominale et à la prime d'émission liée à ces Parts Préférentielles, ensemble avec des Dividendes Cumulatifs Privilégiés courus mais impayés, avant tout paiement aux détenteurs des Parts Ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante et un millions six cent vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 161.627.500,-) pour l'amener de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent soixante et un millions six cent quarante mille Euros (EUR 161.640.000,-), par la création et l'émission des trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (39.987.500) Parts Ordinaires et cent vingt et un millions six cent quarante mille (121.640.000) Parts Préférentielles avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique, par son mandataire, décide de souscrire les Nouvelles Parts et de payer le prix de souscription des Nouvelles Parts d'une valeur totale de cent soixante et un millions six cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 161.627.500,-), par apport en nature d'un montant total de cent soixante et un millions six cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 161.627.500,-) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société (la «Créance»), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, attestant qu'il est le propriétaire sans restriction de la Créance;
- un rapport d'évaluation des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique déclare que:

- elle est seule propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de celle-ci, lui soit transférée;
- l'apport de cette Créance est effectif le 19 novembre 2013 sans réserve;
- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier encore l'article 5.1 et l'article 5.2, première phrase des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent soixante et un millions six cent quarante mille Euros (EUR 161.640.000,-), représenté par quarante millions (40.000.000) de parts ordinaires et cent vingt et un millions six cent quarante mille (121.640.000) parts préférentielles ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

5.2. La Société peut émettre des parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et des parts préférentielles (les «Parts Préférentielles») additionnelles ayant les droits décrits dans cet article 5 et ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Maissin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53582. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178712/279.

(130218235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Immo-Vega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 106.148.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douze décembre,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.411, ici représentée par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante déclare et requiert, par sa mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme «IMMO-VEGA S.A.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.148, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 9 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 14 juin 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 856 du 8 avril 2008

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-9991 Weiswampach, 1 Am Hock.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2013. Relation GRE/2013/5150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013178860/50.

(130218243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Lux-Sportinter S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.964.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ton Verachtert, demeurant au 42, Breeveld, B-2970 Schilde,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici représenté par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société «LUX-SPORTINTER S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 31964, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 1989, publié au Mémorial C numéro 86 du 19 mars 1990. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1639 du 12 août 2010.

II.- Que le capital social de société anonyme «LUX-SPORTINTER S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents (EUR 371.840,29), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «LUX-SPORTINTER S.A.», prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les mille cinq cents (1.500) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16346. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013178975/49.

(130218982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Olissippo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.732.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AIF VIII Euro Holdings, L.P., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Service Limited PO Box 309, Ugland House Grand-Cayman KY1-1104 Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number WK73417

here represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Olissippo Participations S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The objects of the Company are:

3.1. to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4. to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5. to lend or otherwise advance funds in any manner to any related or unrelated person or entities, and enter into any security interests, guarantees and hedging arrangements in connection therewith;

3.6. to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7. to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company

has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8. to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9. to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10. to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11. to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 11. Indemnification of the managers.

11.1. The members of the Board are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. Subject to mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a member of the Board or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.2. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers,

may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to any corporate personnel, including managers and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

11.3. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 1 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(1) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Thereupon,

AIF VIII Euro Holdings, L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Gernot Lohr, born in 04 avril 1969 à Buchloe, Allemagne, with professional address at 25 St. George Street, London W1S 1FS, Royaume-Uni; and

- Katherine Gregory Newman, born in Chicago, IL (USA) on 13 February 1979, with professional address at 9, West 57th Street, New York, 10019 New York, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Katherine Ang, born on April 06, 1981, in Pagsanjan Laguna, Philippines, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AIF VIII Euro Holdings, L.P., une société établie et enregistrée sous les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Maples Corporate Service Limited PO Box 309, Uglan House Grand-Cayman KY1-1104 Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro WK73417

représentée par Flora Gibert, employée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Olissimo Participations S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. Les objets de la Société sont:

3.1. d'agir comme un portefeuille d'investissement et de coordonner l'activité des personnes morales dans lesquelles la Société est pour le moment directement ou indirectement intéressée d'acquérir (que ce soit par abonnement, offre, achat, échange ou autrement) toute ou une partie de stock, actions, débentures, obligataires, obligations et autres valeurs mobilières émises ou garanties par toute personne et tout autre bien de toute nature et de tenir les mêmes comme des investissements et de vendre, d'échanger et de disposer du même;

3.2. d'exercer toute activité commerciale ou que ce soit et d'acquérir, d'entreprendre et d'exploiter la totalité ou une partie des affaires, les biens et/ou les responsabilités de toute personne exerçant une activité;

3.3. d'investir et de gérer l'argent de la société et des fonds en quelque sorte le gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) l'estime approprié et de prêter de l'argent et donner crédit respectivement à toute personne avec ou sans garantie;

3.4. d'emprunter, d'élever et d'assurer le paiement d'argent par tout moyen le gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) pense approprié, y compris de la question (dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise) de débentures et autres titres ou instruments, perpétuelles ou autres, convertibles ou non, si oui ou non facturés sur tout ou partie des biens de la Société (présent et futur) ou de son capital non appelé et à acheter, échanger, convertir et de rembourser ces titres;

3.5. prêter ou autrement avancer des fonds de quelque manière que ce soit à toute personne ou à des entités, et entrer dans n'importe quelle sûretés, garanties et arrangements de protection en connexion;

3.6. d'acquérir un intérêt dans, fusionner, consolider avec et entrer dans des partenariats ou tout autre arrangement de partage des bénéfices, union des intérêts, de coopération, de coentreprise, de concession réciproque ou autres avec toute personne, y compris des employés de la Société;

3.7. d'entrer dans toute garantie ou tout contrat d'indemnisation ou de cautionnement et d'assurer la sécurité pour l'exécution des obligations des et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute personne morale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect, ou toute personne (une «entité Holding»), qui est membre ou autrement, a un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société), avec ou sans la Société bénéficiaire de toute contrepartie ou avantage (qu'ils soient directs ou indirects) et que ce soit par engagement personnel ou hypothécaire, frais ou privilège sur toute partie de la Société, biens ou actifs (présents et futurs) ou par d'autres moyens; aux fins du présent Article 3.7 «garantie» comprend toute obligation, cependant décrite, pour payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou indemniser et garder indemnisées contre les conséquences du défaut de paiement ou autrement être tenu responsable de toute dette ou des obligations financières de toute personne;

3.8. d'acheter, prendre en location, échange, d'acquérir des biens ou des biens personnels et tout droit ou privilège;

3.9. de vendre, louer, échanger, laisser en location et disposer de biens ou des biens personnels et/ou la totalité ou une de la Société, pour cet examen comme le gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) pense opportun, y compris pour les actions, obligations ou autres valeurs mobilières, si entièrement ou partiellement libérées, de toute personne, même dont les objets (en tout ou en partie) semblables à ceux de la Société; de tenir des actions, des débentures et autres titres ainsi acquis; pour améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, faire valoir et autrement aliéner tout ou partie de la propriété et les droits de la Société;

3.10. de faire la totalité ou une partie des choses fournis dans un alinéa de l'Article 3 (a) dans n'importe quelle partie du monde; (b) comme principal agent, entrepreneur, syndic ou autre; (c) par ou par le biais de syndics, agents, sous-traitants ou autrement; et (d) seul ou avec une autre personne ou des personnes;

3.11. de faire toutes les choses (y compris d'entrer dans, d'exécuter et de délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont de l'avis du gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) accessoire ou favorable à la réalisation de tout ou n'importe quel objet de la Société, ou l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

À CONDITION QUE la Société n'entre dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou nécessitant une licence d'exploitation en vertu de la loi luxembourgeoise sans juste autorisation conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présente ou représentée et d'au moins un gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre

et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 11. Indemnisation des gérants.

11.1. Les membres du Conseil ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes ou autres obligations de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations. Sous réserve des exceptions des dispositions impératives de la loi, toute personne qui est ou a été membre du Conseil d'administration ou dirigeant de la Société, sera indemnisée par la Société dans la limite maximum prévue par la loi pour tout engagement et pour toutes les dépenses raisonnablement supportés ou payés par celle-ci en relation avec toute réclamation, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle a été impliquée en tant que partie ou autre du fait de ses fonctions de gérant ou de dirigeant et pour tout montant payé ou engagé par elle pour le règlement de celles-ci. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes réclamations, actions, poursuites ou procédures (civile, pénale ou autre, comprenant les appels) existantes ou potentielles et les mots «engagements» et «dépenses» incluront notamment les honoraires d'avocat, les coûts, jugement, montant payés pour le règlement et autres engagements.

11.2. Le droit à indemnisation prévu aux présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un administrateur ou un dirigeant bénéficierait aujourd'hui ou bénéficiera à l'avenir, subsistera même si la personne a cessé d'être administrateur ou dirigeant et profitera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune disposition des présentes ne saurait affecter ou limiter les droits à indemnisation auxquels les salariés de la Société, en ce compris les administrateurs et les dirigeants de la Société, auraient droit en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi. La Société est notamment habilitée à fournir une indemnisation contractuelle à tout salarié de la Société, en ce compris les administrateurs et les dirigeants de la Société, telle que la Société pourra en décider, en temps que de besoin.

11.3. Les dépenses en relation avec la préparation et la représentation dans le cadre d'une défense contre toute réclamation, action, poursuite ou procédure ayant le caractère décrit dans le présent article 1 seront avancées par la Société avant tout règlement final de celles-ci sur réception de tout engagement par ou au nom du dirigeant ou de l'administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aura pas droit à être indemnisé en vertu du présent article.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

AIF VIII Euro Holdings, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12,500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500).

Le montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS euros (EUR 1.200,-)

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Gernot Lohr, née le 04 avril 1969 à Buchloe, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, London W1S 1FS, Royaume-Uni; et

- Katherine Gregory Newman née le 13 Février 1979 à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Katherine Ang, né le 06 avril 1981 à Pagsanjan Laguna, Philippines, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57480. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179073/621.

(130218137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Caroline Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.747.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of December,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 3 December 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 137051 and incorporated under the initial name of LSREF Lux Investments I S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 April 2008 number 896, which articles of incorporation have been amended for the last time on 7 November 2012 by a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 January 2013 number 67 (the Company).

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting of the Company is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,650,000.- (one million six hundred fifty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 2,097,625.- (two million ninety-seven thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,747,625.- (three million seven hundred forty-seven thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 13,200 (thirteen thousand two hundred) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,650,000.- (one million six hundred fifty thousand euro);

2) Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase proposed above;

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,650,000.- (one million six hundred fifty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 2,097,625.- (two million ninety-seven thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,747,625.- (three million seven hundred forty-seven thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 13,200 (thirteen thousand two hundred) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,650,000.- (one million six hundred fifty thousand euro).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above, by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for 13,200 (thirteen thousand two hundred) new ordinary shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 1,650,000.- (one million six hundred fifty thousand euro).

All the 13,200 (thirteen thousand two hundred) new ordinary shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Shareholder so that the amount of EUR 1,650,000.- (one million six hundred fifty thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder now holds 29,981 (twenty-nine thousand nine hundred eighty-one) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,747,625.- (three million seven hundred forty-seven thousand six hundred twenty-five euro), represented by 29,981 (twenty-nine thousand nine hundred eighty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued 13,200 (thirteen thousand two hundred) shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par Gianpiero Saggi, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 décembre 2013,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Caroline Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137051, constituée sous le nom initial de LSREF Lux Investments I S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2008 numéro 896, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7 novembre 2012 par un acte du notaire Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 janvier 2013 numéro 67 (la Société).

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 1.650.000,- (un million six cent cinquante mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.097.625,- (deux millions quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 3.747.625,- (trois millions sept cent quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 13.200 (treize mille deux cents) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 1.650.000,- (un million six cent cinquante mille euros);

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.650.000,- (un million six cent cinquante mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.097.625,- (deux millions quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 3.747.625,- (trois millions sept cent quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 13.200 (treize mille deux cents) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 1.650.000,- (un million six cent cinquante mille euros).

Souscription - Paiement

A comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci avant, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire 13.200 (treize mille deux cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire de EUR 1.650.000,- (un million six cent cinquante mille euros).

L'ensemble des 13.200 (treize mille deux cents) nouvelles parts sociales ordinaires émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 1.650.000,- (un million six cent cinquante mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 29.981 (vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-une) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 3.747.625,- (trois millions sept cent quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 29.981 (vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des 13.200 (treize mille deux cents) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2013. LAC/2013/57366. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178581/157.

(130217833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Deejay, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 600.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.269.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation de la Société;
- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société;
- donne décharge aux gérants de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 31 décembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Deejay S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2014001484/22.

(140001023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Gravina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 137.179.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société GRAVINA S.A., société anonyme: Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 24 DEC. 2013.

Pour: GRAVINA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014002750/18.

(140001183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.
